

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	25.11 2016			DDTE
Annule et remplace				

Auteur(s) : Groupe PopVertsSol		Lié à :(obligatoire) ad 16.023
Titre : Amendement au projet de loi sur l'approvisionnement en électricité (LAEL)		
Contenu :		
<p>Article 16, alinéa 6</p> <p>⁶Les gros consommateurs qui se sont engagés à atteindre un objectif d'évolution de leur consommation <u>électrique</u> en vertu de l'article 49, alinéas 2 et 3, de la loi cantonale sur l'énergie <u>soumis à une taxe réduite de moitié</u> ; le Conseil d'État arrête les conditions et les procédures.</p>		
Motivation (facultatif) :		
Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :